

Matériel d'entretien adapté

La mise à disposition de matériel en bon état permet de préserver ma santé et celle des aides à domicile.



Ce que je dois faire

- Je fournis du matériel d'entretien adapté et en bon état pour les aides à domicile.
- Je fournis les produits conseillés par la structure d'aide à domicile.
- Je renouvelle le matériel et les produits quand cela est nécessaire.

Environnement sécurisé

L'aménagement de mon domicile me permet de rester chez moi et d'accueillir les aides à domicile en sécurité.

Ce que je dois faire

- Je fais l'acquisition des aides techniques dont j'ai besoin (déambulateur, lit médicalisé...) et qui sont nécessaires aux aides à domicile.
- Je fais adapter mon logement si nécessaire (remplacement de la baignoire par une douche, pose de barres de maintien, désencombrement des pièces de vie...).



Respect mutuel

Le respect envers les aides à domicile permet une prestation de qualité.



Ce que je dois faire

- J'accepte les modifications d'horaires ou d'intervenants.
- J'accepte les imprévus (changement de planning, incident sur la route...).
- Je reste cordial(e) et courtois(e). Les personnes présentes à mon domicile font de même.

Contrat à respecter

Les aides à domicile effectuent le travail défini dans mon contrat de prestation.

Ce que je dois faire

- Je contacte la structure d'aide à domicile si mes besoins évoluent.
- Je fais appel à d'autres professionnels quand cela est nécessaire (déménageur, jardinier, électricien...).



Je suis aide à domicile

Matériel d'entretien adapté

L'utilisation du matériel adapté et en bon état préserve ma santé.



Ce que je dois faire

- J'utilise le matériel mis à ma disposition.
- J'utilise les produits conseillés par ma structure.
- J'informe le bénéficiaire et la structure des dysfonctionnements du matériel ou du manque de produits.

Environnement sécurisé

L'aménagement du domicile me permet de réaliser un accompagnement de qualité en sécurité.

Ce que je dois faire

- J'utilise les aides techniques à disposition.
- J'informe le bénéficiaire et sa famille que des aménagements de son logement sont nécessaires.
- J'informe la structure que des aménagements sont nécessaires.



Respect mutuel

Le respect envers le bénéficiaire permet de me faire respecter dans mes missions.



Ce que je dois faire

- Je suis cordial(e) et je respecte l'obligation de discrétion professionnelle.
- Je fais remonter les difficultés à l'encadrement de proximité.

Contrat à respecter

Le cadre de ma prestation est défini dans le contrat signé entre mon employeur et le bénéficiaire.

Ce que je dois faire

- Je préviens mes responsables si les besoins ou les demandes du bénéficiaire évoluent.
- Je refuse les demandes qui dépassent le cadre du contrat de prestation.

